

Communiqué de presse

Changement des modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires « abonnements » Publication des résultats semestriels 2017 Dépôt prochain d'un projet d'offre publique d'achat à 1,50€ par action

Saint-Cloud, le 31 octobre 2017

Changement des modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires « abonnements » – sans conséquence sur l'activité de Traqueur

Le 15 juin dernier, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Traqueur a nommé de nouveaux membres au Conseil de Surveillance afin de refléter son nouvel actionariat et de nouveaux commissaires aux comptes. Le Conseil de Surveillance, se réunissant le même jour, a procédé à des changements dans la composition du Directoire.

La nouvelle équipe dirigeante de Traqueur a entrepris la réalisation d'un audit comptable et financier du Groupe Traqueur. Les résultats de cet audit ont fait apparaître la nécessité de modifier les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires généré par les ventes d'abonnements.

Le service principal, objet de l'abonnement, proposé par le Groupe Traqueur est la détection de véhicules volés, rassemblant l'ensemble des moyens techniques et humains pour localiser le véhicule de l'abonné, après déclaration de vol auprès des services compétents de l'État et information portée à la connaissance du Groupe par l'abonné.

Il s'agit donc d'une prestation continue sur la durée du contrat s'apparentant à une obligation pour le Groupe de pouvoir délivrer le service à tout moment en cas de vol du véhicule de l'abonné.

En particulier, puisqu'il ne peut être déterminé à l'avance si un vol va se produire et à quel moment, le chiffre d'affaires lié aux abonnements est à reconnaître de manière linéaire sur la durée du contrat.

Par conséquent, le traitement retenu antérieurement par le Groupe Traqueur (à savoir : comptabilisation intégrale des revenus d'abonnement sur l'exercice de facturation) n'étant pas conforme aux règles applicables en matière de comptabilisation du chiffre d'affaires, les contrats non achevés ont fait l'objet d'une correction d'erreur au 1er janvier 2017. L'analyse rétrospective a été menée par le Groupe sur la période allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016 (soit sur la durée des abonnements les plus fréquemment vendus – 4 ans).

L'impact sur les comptes consolidés semestriels est le suivant :

- Impact sur le chiffre d'affaires consolidé +1 857 milliers d'euros
(Quote-part des produits afférents aux contrats facturés entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2016 et se rapportant à la période du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017)

- Impact sur le résultat exceptionnel (8.005) milliers d'euros

Avec pour contrepartie le poste « produits constatés d'avance »
(Contrats facturés entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2016 et non achevés au 1er janvier 2017).

Par ailleurs, en contrepartie de la reconnaissance intégrale du chiffre d'affaires sur l'exercice de facturation de l'abonnement, le Groupe estimait et comptabilisait des provisions pour risques et charges :

- Provisions « lignes » : coût des consommations réseaux des terminaux Traqueur attachés aux abonnements ;
- Provisions « vol » : coûts directement engagés par le Groupe en cas de vol du véhicule d'un abonné.

La constitution de ces provisions n'étant pas justifiée, elles ont également fait l'objet d'une correction d'erreur et ont été reprises pour 445 milliers d'euros.

Ce changement est d'ordre purement comptable. Il n'a aucune répercussion directe sur l'activité de Traqueur ni aucun impact en termes de trésorerie.

Contacts Presse

TRAQUEUR
investisseurs@traqueur.fr
01 56 97 70 00

ACTIFIN – Attaché de presse
Stéphane RUIZ
sruiz@actifin.fr

Une vision pro forma du bilan et du compte de résultat consolidé est présentée dans l'annexe aux comptes consolidés semestriels au 30 juin 2017.

Activité du premier semestre

En raison du point décrit ci-dessus et d'un contexte concurrentiel peu favorable, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Traqueur s'élève à 8,0 millions d'euros au 30 juin 2017. Soit une inflexion de 9% par rapport au chiffre d'affaires publié au titre du premier semestre 2016.

Si les revenus générés par les ventes d'abonnements avaient été historiquement étalés au prorata temporis sur la durée contractuelle du service vendu, le chiffre d'affaires consolidé se serait élevé à 7,6 millions d'euros au 30 juin 2016.

En million d'euros	30 juin 2017 (6 mois)	30 juin 2016 (6 mois)	30 juin 2016 (6 mois) - Pro forma
Chiffre d'affaires	8,0	8,7	7,6
<i>Sécurité</i>	6,8	7,5	6,4
<i>Dont étalement des produits constatés d'avance liés à la correction d'erreur</i>	1,9	n.a	-1,1
<i>Gestion de flotte - Télématique embarquée</i>	1,2	1,2	1,2
Résultat d'exploitation	-1,6	0,56	-1,7
Impact de la correction d'erreur	-7,6	-	-
Résultat net part du Groupe	-11,4	0,58	-1,7

L'activité historique « Sécurité » affiche une décroissance de 10,5% (par rapport au 30 juin 2016 publié) à 6,8 millions d'euros.

L'activité Gestion de flotte – Télématique embarquée (monitoring de véhicules et d'engins professionnels), non impactée par le changement de modalité décrit ci-dessus, est stable par rapport au 30 juin 2016.

Contacts Presse

TRAQUEUR
investisseurs@traqueur.fr
01 56 97 70 00

ACTIFIN – Attaché de presse
Stéphane RUIZ
sruiz@actifin.fr

Dépôt prochain par la société Coyote System d'un projet d'offre publique d'achat visant les actions de Traqueur

Traqueur prend acte de ce que son actionnaire de référence, Coyote System, déposera prochainement auprès de l'AMF un projet de note d'information relatif à l'offre publique d'achat sans intention de retrait visant ses actions. Les termes de cette offre publique (1,50€ par action) seront conformes à ce que Coyote System avait annoncé dans son communiqué de presse du 5 mai 2017.

Le Conseil de Surveillance a procédé à la nomination de Farthouat Finance, représenté par Mme Marie-Ange Farthouat, en tant qu'expert indépendant. Mme Marie-Ange Farthouat aura à se prononcer sur le caractère équitable des conditions financières de l'offre publique conformément à la réglementation applicable

Les principaux éléments de ce projet de note d'information seront repris dans un communiqué de presse qui sera diffusé sur le site du groupe Traqueur.

À propos de Traqueur

Le groupe Traqueur est un opérateur de services positionné sur les marchés de l'après-vol (tracking), de gestion de flottes (monitoring) et des objets connectés.

Traqueur est une société cotée sur le marché d'Euronext Growth Paris, sous le code ISIN FR0004043487 – Mnémo ALTRA.

Plus d'informations sur le site internet www.traqueur.com

À propos de Coyote System

- Coyote System est une société par actions simplifiée au capital de 3.368.528,80 EUR, dont le siège social est sis 24 Quai Gallieni, 92150 Suresnes, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 518 905 476 R.C.S. Nanterre.
- Coyote System commercialise en Europe des services connectés dédiés aux conducteurs.

Contacts Presse

TRAQUEUR
investisseurs@traqueur.fr
01 56 97 70 00

ACTIFIN – Attaché de presse
Stéphane RUIZ
sruiz@actifin.fr